



## LA VIGNE À VILLETTE

Au commerce de la farine, s'ajoutait le commerce du vin. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la vigne était une ressource importante pour la seigneurie. La répartition de la vigne à Villette dans un sondage de 1790 indiquait 20 % de surface en vignes par rapport aux terres labourables. Outre la production pour la consommation locale, une part importante de celle-ci était destinée à la région parisienne. Le seigneur portait donc un grand intérêt aux vignobles pour lesquels il tenait des comptes détaillés. L'annonce de la cueillette ou levée du ban de vendange était faite au son du tambour par le garde champêtre entre le 15 septembre et le 15 octobre.

Dans nos régions, cette culture a toujours été liée à un impératif, celui de pouvoir écouler rapidement le vin produit car il ne se conservait guère plus d'une année. Le transport par voie fluviale répondait à ces exigences ; aussi les collines et les vallées proches d'un fleuve navigable comme la Seine étaient recherchées pour l'implantation de vignobles. Ce problème était d'autant plus crucial que les quantités produites étaient loin d'être négligeables comme le prouvent les indications livrées dans l'évaluation de la seigneurie de Rosay-Villette au XVIII<sup>e</sup> siècle: « Le pressoir à vin et à cidre, à savoir celui du bas Rosay et celui de Villette, produit [...] dans les bonnes années 12 à 13 muids de vin soit entre 3 000 et 3 500 litres, et s'y faisait également du cidre duquel le droit se paie en argent. On estime le tout, année commune, à deux cent cinquante livres ». On trouve à la même époque dans le Cueilloir de la terre et seigneurie de Rosay-Villette, mention de deux courtiers en vin dans le village, ce qui confirme l'importance de cette culture.

Les cépages les plus répandus à Villette étaient le meslier blanc ou rouge et surtout le meunier rouge, ces plans résistant particulièrement bien aux climats de nos régions. Des petits lopins de terre plantés de vigne étaient disséminés un peu partout sur le territoire de la commune, même lorsque le terrain était ingrat comme sur la côte des Gallerands par exemple.

La randonnée des coteaux passe au pied de la côte des Gallerands.

Regard sur le patrimoine rural



Le lavoir communal

### SOYEZ RESPECTUEUX DES RECOMMANDATIONS DU RANDONNEUR

*« Le randonneur ne laisse derrière lui, que la trace de ses semelles »*

- Avant de partir seul, signaler son itinéraire à une tierce personne
    - Se renseigner sur les périodes de chasse
      - Tenir les chiens en laisse
    - Ne rien jeter, emporter ses déchets
      - Ne pas allumer de feu
    - Respecter les propriétés privées
    - Respecter la faune et la flore en les observant uniquement et rester silencieux et discret
    - Rester prudent lors de franchissements d'axes routiers
  - Observer en tout lieu et toute circonstance le Code de la Route
    - En vélo : porter un casque et dépasser avec précaution
- les randonneurs pédestres et équestres qui restent toujours prioritaires

### EN CAS D'ACCIDENT

*Prévenir les secours, dès que possible :*

- 112 : N° d'urgence européen (24h / 24)
- 15 : SAMU - 17 : Gendarmerie - 18 : Pompiers

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT**  
 OFFICE DE TOURISME DU PAYS HOUDANAIS  
 4, Place de la Tour - 78550 HOUDAN  
 Tél. 01 30 59 53 86 - Mél : [otph@cc-payshoudanais.fr](mailto:otph@cc-payshoudanais.fr)  
 Site : [www.tourisme-pays-houdanais.fr](http://www.tourisme-pays-houdanais.fr)



*Retrouvez le patrimoine naturel, culturel, architectural  
ou encore les artistes, artisans et producteurs locaux  
dans notre guide touristique.*

Signalez-nous au plus vite toute difficulté majeure  
rencontrée sur le parcours.



Vallée de la Vaucouleurs  
**VILLETTE**

## Bois et Coteaux



Les coteaux



7,2 km - 2h25 (sur la base de 3 km/h)

Parking : rue Saint-Martin,  
face à la mairie



Randonner en Pays Houdanais



La Mairie



Les champs de blé

- 1 Partir du parking face à la mairie, traverser et prendre sur la gauche la rue des Chavannes qui longe la mairie.
- 2 À hauteur du **Moulin de Chavannes**, continuer à droite sur la rue des Chavannes (chemin empierré) et bifurquer à gauche à la fourche. Suivre le chemin jusqu'au bout et prendre à droite vers la Ferme de Heurteloup.
- 3 A l'entrée du bois, poursuivre sur le chemin qui part en face, et à l'issue du chemin, continuer sur la gauche.
- 4 Longer la lisière du **Bois de Binanville** jusqu'à la route.
- 5 Arrivé rue de Paris, prendre à droite et longer prudemment la route, puis prendre à gauche la rue des Terriers. S'engager ensuite sur la 2<sup>ème</sup> rue à droite, rue de Petelance.
- 6 Escapade possible vers la **Roseaie de Rosay** (5 min pour 250 m aller/retour) : dans le virage, prendre le chemin en terre en face en suivant le panneau indiquant la Roseaie. Visite uniquement sur rdv au 01 34 76 38 07. Dans le virage, prendre le chemin en terre qui descend sur la droite (ou sur la gauche si vous avez pris l'escapade) puis continuer sur le chemin qui part sur la droite.
- 7 Arrivé rue des Fontaines, partir sur la gauche en suivant la rue, jusqu'au croisement avec la D983.
- 8 Prudemment, prendre la rue Saint-Martin qui monte sur la droite, puis à droite dans la rue de Paris, et s'engager dans le chemin partant à gauche.
- 9 A l'intersection, aller vers la gauche, puis au croisement suivant, à gauche, prendre le chemin des Gaudines.
- 10 Prendre à droite le chemin de Guerville, puis encore à droite dans la rue Saint-Martin. Admirez le **lavoir communal** sur votre gauche. Poursuivre jusqu'au parking.